

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CCAS D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 31/03/2025

ID : 038-213800154-20250306-D20250306\_01\_N-BF



**Auteur = Martial SIMONDANT – Président**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

**VOTES :**

**Contre : 0 Pour : 14 Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

**Délibération n° D2025-03-06/01**

Date de convocation : 17/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. SIMONDANT Martial,

Présents : SIMONDANT Martial, BOUVIER Christian, CHAUVIN Pascal, LEMOINE Brigitte, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, BALLEST Dominique, BOURGET Nicole, BRUN Myriam, CANEL Christian, COLLIN Martine, GREA François, PEYROLA Pascale, ROSTAING Fabienne.

Excusé(s) : PIGNARD Laurence, SAUNIER Isabelle.

Pouvoirs : GUETAT Suzanne donne pouvoir à BOUVIER Christian.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET CCAS - EXERCICE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Considérant qu'il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Considérant qu'il simplifie les procédures, car sa production est entièrement dématérialisée,

Sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal, le Conseil d'Administration prend connaissance des résultats figurant au Compte Financier Unique du Budget du CCAS pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	34 500,00	34 500,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	24 866,14	24 866,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	24 930,24	24 930,24
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	19 545,05	19 545,05
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	5 321,09	5 321,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-9 569,76	-9 569,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-4 248,67	-4 248,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-4 248,67	-4 248,67

Hors de la présence de Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

**Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal :**

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique (CFU) du budget du CCAS

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an  
ci-dessus

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Martial SIMONDANT

